



# Modifications structure salarial et heures supp

Par **assu72**, le **13/07/2010** à **14:44**

je suis attaché commercial dans une société de courtage en assurance (conv 3110) et j'ai signé mon cdi il y a 2 ans sous les conditions suivantes:

-salaire de base évolutif selon ancienneté(1011 à ce jour) sur 13.5 mois

-40h/semaine (pas d'heures sup payées)

-5 semaines de congés payés

DDans un communiqué, la direction nous informe de la restructuration de la rémunération (lissage des 13.5 mois sur 12 )sans préciser les modalités. A la réception de mon bulletin de salaire je constate qu'une ligne supplémentaire a été créée: heures suppl 25%=>40ème (!)Je constate également que mon salaire de base est passé de 1011 à 950eur (?????!!)

Après "décryptage" je m'aperçois en fait que le différentiel du salaire de base ainsi que le montant correspondant au lissage du 1.5 mois ont été répercutés dans cette fameuse nouvelle ligne hors je doute de la légalité de cette modification.

Merci d'avance pour vos conseils

duarte